



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 08 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 08 juillet deux mille vingt-quatre, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente conseillères, messieurs André Trudel, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette et Éric Lévesque, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présente Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière.

POINT 1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19h40 le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de l'assemblée le 08 juillet 2024 à 19h30**

2. **Lecture de l'ordre de jour**

3. **Adoption de l'ordre du jour**

4. **Période de questions**

5. **Administration**

- 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024;
- 5.2. Considération des comptes juin 2024;
- 5.3. Correspondance
 - 5.3.1. MAMH – Versement subventions;
 - 5.3.2. Centre Christ-Roi;
 - 5.3.3. Association pulmonaire du Québec;
 - 5.3.4. RIDL-Collaboration recyclerie;
 - 5.3.5.
- 5.4. Autorisation des transferts budgétaires;
- 5.5. Demande 4 stops centre communautaire;
- 5.6. Nouveau bail – Loyer 96 rue de l'Église;
- 5.7. Demande de don Centre communautaire de Ferme-Neuve;
- 5.8. Mandater arpenteur implantation chalet;
- 5.9. Mandater ABS surveillance des matériaux – Projet du chalet des patineurs;
- 5.10. Mandater ABS surveillance des matériaux – Projet de la rampe d'accès;
- 5.11. Mandater avocat de la FQM pour le dossier de la Montée du Lac-Gravel;
- 5.12. Renouvellement de la ligne Centrex Télébec;
- 5.13.

6. **Sécurité publique**

- 6.1. Modification de l'entente avec la Ville de Mont-Laurier;
- 6.2. Soumissions borne-fontaine – rue principale;

7. Transports et travaux publics

- 7.1. Achat petite remorque – Tracteur à gazon;
- 7.2. Estimation des travaux Montée du Lac-Gravel;
- 7.3. Mandater la FQM pour le 2i ponceaux problématiques sur le Rang 1 moreau;
- 7.4.

8. Hygiène du milieu

- 8.1. Mandater la FQM sur le Plan de Gestion des actifs en eau potable;
- 8.2. Résolution d'engagement à la démarche PGA-EAU;
- 8.3.

9. Urbanisme

- 9.1. Allocation cellulaire employé # 45;
- 9.2. Avis motion et dépôt projet règlement #24-250 collectes des encombrants;
- 9.3.

10. Environnement, cours d'eau et les lacs

- 10.1. Résumé test eau Lac-Gravel;
- 10.2. Activité 4h sans bateau sur le lac-Gravel;

11. Loisirs et cultures

- 11.1. Soumission Kaboum Familiboo;
- 11.2. Abonnement Netflix-Camp de jour;

12. Varias

- 12.1. Demande du locataire pour installation d'un foyer;
- 12.2. Demande de location de l'ancienne bibliothèque;
- 12.3. Dossier résumé - finalisation de la phase 3 Tour-du-Lac-Gravel;
- 12.4.

13. Levée de l'assemblée du conseil

24-07-182

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la totalité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient retirés :

- 5.8 Mandater arpenteur implantation chalet;
- 6.2 Soumission borne-fontaine – rue principale;
- 7.2 Estimation des travaux de la Montée du Lac-Gravel;
- 12.1. Demande du locataire pour installation d'un foyer;
- 12.2. Demande de location de l'ancienne bibliothèque;
- 12.3. Dossier résumé - finalisation de la phase 3 Tour-du-Lac-Gravel;

ADOPTÉE

**POINT 4
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question citoyenne.

POINT 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-07-182

**POINT 5.1
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 JUIN 2024**

Le procès-verbal du mois de juin sera adopté lors de la séance du mois d'août. Le point est reporté.

ADOPTÉE

24-07-184

**POINT 5.2
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la totalité du conseil que :

La correspondance soit acceptée telle que lue.

- MAMH – Versements subvention;
- Centre Christ-Roi;
- Association pulmonaire du Québec;
- RIDL – Collaboration recyclerie;

ADOPTÉE

24-07-185

**POINT 5.3
CONSIDÉRATION DES COMPTES DE DÉPENSES DU MOIS DE
JUN 2024**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 28 601.12\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2400252 à D2400319
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 383 123.39\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2400040 à C2400054
 - Paiement en ligne : L2400047 à L2400056
 - Paiement direct : P200183 P2400247

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

**POINT 5.4
AUTORISATION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

24-07-186

POINT 5.5

DEMANDE D'AUTORISATION – COLLECTE DE DONS AUX 4 STOPS – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

ATTENDU que le Centre communautaire de Ferme-Neuve a approché la municipalité pour faire une demande afin d'installer leur point de collecte de dons dans la municipalité;

ATTENDU que le Centre communautaire de Ferme-Neuve est un organisme à but non lucratif qui aide et supporte plusieurs citoyens de la municipalité;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le Centre communautaire de Ferme-Neuve à installer leur point de collecte de don à l'intersection de la rue Principale et de la rue du Pont près de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

24-07-187

POINT 5.6

LOCATION DU LOCAL A (ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE)

ATTENDU qu'une citoyenne a envoyé une lettre de demande de location du local A au conseil municipal;

ATTENDU que le local est vacant depuis le déménagement de la bibliothèque;

ATTENDU que le conseil est conscient des enjeux face à l'habitation;

Il est proposé par : André Trudel
Et unanimement résolu

D'autoriser Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location du local A. Le bail sera d'une durée déterminée et le loyer est fixé à 350\$ par mois payable à chaque début de mois.

ADOPTÉE

POINT 5.7

DEMANDE DE DON – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

Le point sera reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

24-07-188

POINT 5.8

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES DE SURVEILLANCE DES MATÉRIAUX ET DU LABORATOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHALET DES PATINEURS

ATTENDU QU'EN 2024, la municipalité prévoit mettre en chantier le projet de construction du Chalet des patineurs qui requièrent une surveillance des matériaux et du laboratoire;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel sous-invitation par courriel le 7 juin 2024 et qu'un seul soumissionnaire a déposé avant la date de dépôt le 14 juin 2024 à 12h par courriel ou en personne.

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a été effectuée publiquement le 14 juin 2024 à 12h01 au 94, rue de l'Église, Mont-Saint-Michel, J0W 1P0;

TARIFICATION POUR LE PERSONNEL ET LES DÉPENSES DES SERVICES OFFERTS

	Quantité	Unité	Taux	Total
1,0 SUPERVISION DES TRAVAUX DE REMBLAYAGE ET DE BÉTONNAGE				
1,1 Technicien (pour une durée minimale de 4 heures en chantier)	24	heure	95,00 \$	2 280,00 \$
1,2 Cueillette de cylindres de béton (si requis)	4	unité	830,00 \$	3 320,00 \$
1,3 Frais de déplacement (temps de transport et kilométrage) et équipements	6	unité	860,00 \$	5 160,00 \$
1,4 Frais de gîte et repas (si requis)		unité	300,00 \$	- \$
1,5 Frais d'annulation après 17h00 la veille des travaux et avant départ du bureau		unité	250,00 \$	- \$
Notes :				
Des cueillettes ont été prévues pour la récupération des cylindres de béton. Toutefois, il y a une possibilité de coordonner la récupération des cylindres la journée d'une coulée successive (à évaluer).				
2,0 ESSAIS EN LABORATOIRE				
BC 20B - Détermination de la résistance à la compression d'un cylindre de béton	12	unité	42,39 \$	508,68 \$
<i>Les essais en laboratoire seront facturés aux taux de l'AFG en vigueur - 10% d'escompte.*</i>				
<i>*Advenant que d'autres essais soient réalisés en sous-traitance, ceux-ci seront facturés aux taux de l'AFG en vigueur.</i>				
<i>Veillez prendre note que les codes inscrits font référence au Guide de rémunération de l'Association des firmes de génie-conseil.</i>				
3,0 SERVICES ADMINISTRATIF ET D'INGÉNIERIE				
3,1 Ingénieur spécialisé en ingénierie des matériaux (chargé de projet)	6	heure	135,00 \$	810,00 \$
3,2 Frais de gestion et technologiques (5 % du montant de la facture)				603,93 \$
TOTAL DE L'ESTIMÉ BUDGÉTAIRE				
	Sous-total :			12 682,61 \$
	TPS :	5,0%		634,13 \$
	TVQ :	9,975%		1 265,09 \$
TOTAL DE L'ESTIMÉ BUDGÉTAIRE :				14 581,84 \$

Il est proposé par : André Trudel
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de services de surveillance des matériaux et du laboratoire à Groupe ABS pour le projet de construction du Chalet des patineurs. La dépense sera affectée dans le compte de grand livre 23-023-00-003.

ADOPTÉE

24-07-189

POINT 5.9

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES DE SURVEILLANCE DES MATÉRIAUX ET DU LABORATOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RAMPE D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QU'EN 2024, la municipalité prévoit mettre en chantier le projet de construction de la Rampe d'accès au bureau municipal qui requiert une surveillance des matériaux et du laboratoire;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel sous-invitation par courriel le 7 juin 2024 et qu'un seul soumissionnaire a déposé avant la date de dépôt le 14 juin 2024 à 12h par courriel ou en personne.

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a été effectuée publiquement le 14 juin 2024 à 12h01 au 94, rue de l'Église, Mont-Saint-Michel, J0W 1P0;

TARIFICATION POUR LE PERSONNEL ET LES DÉPENSES DES SERVICES OFFERTS

	Quantité	Unité	Taux	Total
1,0 SUPERVISION DES TRAVAUX DE REMBLAYAGE ET DE BÉTONNAGE				
1,1 Technicien (pour une durée minimale de 4 heures en chantier)	20	heure	95,00 \$	1 900,00 \$
1,2 Cueillette de cylindres de béton (si requis)	3	unité	830,00 \$	2 490,00 \$
1,3 Frais de déplacement (temps de transport et kilométrage) et équipements	5	unité	860,00 \$	4 300,00 \$
1,4 Frais de gîte et repas (si requis)		unité	300,00 \$	- \$
1,5 Frais d'annulation après 17h00 la veille des travaux et avant départ du bureau		unité	250,00 \$	- \$
Notes :				
Des cueillettes ont été prévues pour la récupération des cylindres de béton. Toutefois, il y a une possibilité de coordonner la récupération des cylindres la journée d'une coulée successive (à évaluer).				
2,0 ESSAIS EN LABORATOIRE				
BC 20B - Détermination de la résistance à la compression d'un cylindre de béton	9	unité	42,39 \$	381,51 \$
<i>Les essais en laboratoire seront facturés aux taux de l'AFG en vigueur - 10% d'escompte.*</i>				
<i>*Advenant que d'autres essais soient réalisés en sous-traitance, ceux-ci seront facturés aux taux de l'AFG en vigueur.</i>				
<i>Veillez prendre note que les codes inscrits font référence au Guide de rémunération de l'Association des firmes de génie-conseil.</i>				
3,0 SERVICES ADMINISTRATIF ET D'INGÉNIERIE				
3,1 Ingénieur spécialisé en ingénierie des matériaux (chargé de projet)	6	heure	135,00 \$	810,00 \$
3,2 Frais de gestion et technologiques (5 % du montant de la facture)				494,08 \$

TOTAL DE L'ESTIMÉ BUDGÉTAIRE

Sous-total :				10 375,59 \$
TPS :	5,0%			518,78 \$
TVQ :	9,975%			1 034,96 \$
TOTAL DE L'ESTIMÉ BUDGÉTAIRE :				11 929,33 \$

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de services de surveillance des matériaux et du laboratoire à Groupe ABS pour le projet de construction du Chalet des patineurs. La dépense sera affectée dans le compte de grand livre 23-023-00-001.

ADOPTÉE

24-07-190

POINT 5.10

OCTROI DU MANDAT DE SERVICE JURIDIQUE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LE DOSSIER DU PONCEAU ACCIDENTÉ DE LA MONTÉE DU LAC-GRAVEL

ATTENDU qu'une demande d'accès à l'information a été effectuée en mai 2024 pour connaître l'identité du conducteur fautif;

ATTENDU QUE la nouvelle Loi 25 protège les renseignements confidentiels et complique le processus de demande d'accès à l'information;

ATTENDU que la municipalité n'a pas réussi à avoir les informations du conducteur afin de faire les demandes de réclamations aux assurances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil que

D'octroyer le mandat de service juridique pour rechercher l'identité du conducteur fautif et supporter la municipalité dans le processus de réclamation aux assurances à la Fédération québécoise des municipalités. La dépense sera affectée dans le compte de grand livre 23-023-00-001.

ADOPTÉE

24-07-191

POINT 5.11

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE CENTREX ET DE L'INTERNET AVEC TÉLÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les contrats de téléphonie et d'internet d'une durée de 5 ans arrivent à échéance le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fibre optique qui s'est concrétisé dans les 3 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en téléphonie de la municipalité ont changé en raison des exigences en sécurité civile et de la possibilité de faire du télétravail pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les entreprises locales;

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

De ne pas renouveler le contrat avec Télébec pour la ligne Centrex et pour l'internet.

Le conseil mandate Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des demandes de soumissions pour le service de téléphonie et le service internet.

ADOPTÉE

POINT 6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-07-192

POINT 6.1

ADOPTION DE L'AVENANT 01 À L'ENTENTE RELATIVE À L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Michel, résolution 24-05-135;

CONSIDÉRANT que l'entente entrera en vigueur suivant l'embauche du chef aux opérations et formations de l'Agglomération et non à sa signature;

EN CONSÉQUENCE, de modifier l'article 15.1 de l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Michel afin de remplacer l'expression « la signature » par : « l'embauche du chef aux opérations et formations de l'Agglomération ».

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil

ADOPTÉE

POINT 7 – TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

24-07-193

POINT 7.1

ACHAT D'UNE PETITE REMORQUE – TRACTEUR À GAZON

CONSIDÉRANT QUE la journalière à contrat doit transporter du matériel divers lorsqu'elle entretient les parcs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité se soucie de la santé et sécurité de ses employés et de ses sous-traitants;

CONSIDÉRANT que l'achat de cette remorque rendra les transferts d'un parc à l'autre plus sécuritaire, mais également plus efficace;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'effectuer l'achat d'une remorque chez Scie à chaîne Ferme-Neuve et les coûts sont imputés au budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-320-00-649-00.

ADOPTÉE

24-07-194

POINT 7.2

OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU 2I PROJET DE REMPLACEMENT DES PONCEAUX DU RANG 1 MOREAU SUR UN SECOND SECTEUR AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU QUE la municipalité participe au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement des ponceaux sur le Rang 1 moreau qui requièrent la rédaction des plans et devis des travaux du a un affaissement de chaussée;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement, car des citoyens pourraient être enclavés

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à la Fédération québécoise des municipalités le mandat pour la réalisation des plans et devis du 2i projet de remplacement des ponceaux du Rang 1 moreau sur un second secteur.

ADOPTÉE

POINT 8 – HYGIÈNE DU MILIEU

24-07-195

POINT 8.1

OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;


CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel est consciente de la charge de travail et du besoin d'expertise qui sera nécessaire pour remplir adéquatement les exigences pour élaborer un Plan de gestion des actifs en eau potable;

De façon à vous indiquer un ordre de prix, le temps estimé requis pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau varie entre 150 et 300 heures. La FQM fonctionne toutefois avec une tarification au temps réel et débours encouru, comme indiqué au point 5 de l'entente relative à la fourniture de ses services.

Les tarifs subventionnés pour 2024 sont les suivants :

 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS Ingénierie et Infrastructures	Tarifs subventionnés
Ingénieur patron (Sénior principal)	26,70\$
Ingénieur senior	23,31\$
Ingénieur	20,81\$
Personnel de soutien (Secrétariat)	9,40\$

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à la Fédération québécoise des municipalités le mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs en eau potable. La dépense est imputable à même le budget de fonctionnement et la dépense sera affectée dans le compte de grand livre 02-130-00-453-00.

ADOPTÉE

24-07-196

POINT 8.2

ADOPTION DE LA RÉOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL À LA DÉMARCHE DE RÉALISATION ET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par Mélanie Larente

II EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DU CONSEIL QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à ;

- **Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;**

- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE

POINT 9 – URBANISME

24-07-197

POINT 9.1

ALLOCATION D'UN MONTANT POUR L'UTILISATION DU CELLULAIRE À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, l'inspecteur en bâtiment et en environnement doit fréquemment utiliser son cellulaire personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : André Trudel

Et résolu à l'unanimité du conseil

De rembourser un montant mensuel de trente dollars (30\$) à l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin de dédommager l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

24-07-198

POINT 9.2

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-250 RELATIF À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Pascal Bissonnette qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement relatif à la collecte des encombrants.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-250 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

POINT 10 – L'ENVIRONNEMENT, LES COURS D'EAU ET LES LACS

POINT 10.1

DÉPÔT DU RAPPORT DU LABORATOIRE POUR D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC-GRAVEL

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil

D'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de la qualité de l'eau.

ADOPTÉE

24-07-199

POINT 10.2

DEMANDE D'APPUI POUR UN 4 HEURES SANS MOTEUR SUR LE LAC-GRAVEL

CONSIDÉRANT une demande de l'Association des résidents et riverains du Lac-Gravel pour un 4h sans moteur le 28 juillet 2024 afin de permettre aux usagers du lac de profiter du plan d'eau pour faire du kayak, canot, pédalo, paddle board ou autres activités nautiques qui ne nécessitent pas de moteurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage la pratique de sports;

CONSIDÉRANT QUE la pratique d'activités sans les inconvénients de l'utilisation des embarcations à moteur est plus agréable et sécuritaire pour les usagers;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'appuyer la demande de l'Association du Lac-Gravel pour un 4h sans moteur le 28 juillet 2024.

ADOPTÉE

POINT 11 – LOISIRS ET CULTURES

24-07-200

POINT 11.1

ADOPTION DU CONTRAT DE LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LE FAMILIBOO 2024

ATTENDU que plusieurs citoyens de Mont-Saint-Michel ont soulevé le désir d'assister à des activités au cœur de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité désire relancer les activités dans la municipalité ;

Il est proposé par : Manon Cadieux
et résolu à l'unanimité que :

Le conseil municipal autorise l'organisation du Familiboo dans le parc du village ;

Le conseil autorise une dépense maximale de 1000\$ pour la location de 2 jeux gonflables pour la tenue de la fête au village;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanie Leboeuf, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ou tous les documents nécessaires;

Le conseil autorise montant de 60\$ plus les taxes applicables pour le coût du permis et que cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-701-70-959-01.

ADOPTÉE

24-07-201

POINT 11.2

ABONNEMENT DE 2 MOIS À NETFLIX POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que la température ne permet pas toujours la tenue d'activité à l'extérieur du Camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'animatrice souhaiterait projeter des films à l'occasion ;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

D'autoriser Mme Joanie Leboeuf, a inscrire le Camp de jour sur la plateforme Netflix pour la projection de films lors de pluie.

ADOPTÉE

POINT 12 – VARIAS

Aucun point

24-07-202

POINT 13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 22h00.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

JOANIE LEBOEUF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE